



CONSEQUENCES POUR LA DEFENSE
DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES
DE LA FRANCE
A L'HORIZON 2030

Mémoire de géopolitique

Du chef de bataillon Nicolas Heuzé

dans le cadre du séminaire « Géopolitique et Démographie »

Directeur : Monsieur le Recteur Gérard-François Dumont

Mars 2006

Fiche de présentation

1. Conséquences pour la défense des évolutions démographiques de la France à l'horizon 2030
2. 2006_memoire_geop_conséquence-démographie-défense_Heuzé
3. Chef de bataillon, armée de Terre, HEUZE Nicolas , France
4. 22 mars 2006
5. Division D – groupe D5
6. Mémoire de géopolitique
7. La France connaît aujourd'hui une situation inédite quant à sa démographie : un vieillissement accéléré et une immigration massive. La conjonction de ces deux facteurs pourrait, à l'échéance d'une génération, transformer profondément la nature et la structure mêmes de sa population. Ces bouleversements, si ces tendances lourdes perduraient, pourraient conduire à un affaiblissement notable de sa défense et donc de sa puissance.
8. Démographie, vieillissement, population, immigration, défense.

Sommaire

Partie I :

Une population qui se transforme profondément

Une population en voie de vieillissement

Une population pluriethnique

Partie II :

Des facteurs de faiblesse pour la défense

Un outil militaire plus fragile

Une défense globale affaiblie

Introduction

« Si fondamentaux sont les problèmes de population qu'ils prennent de terribles revanches sur ceux qui les ignorent »

Alfred Sauvy

Dès les années 1880, alors que depuis un siècle la fécondité ne cessait de baisser en France, et face à l'extraordinaire montée en puissance de la jeune Allemagne de Bismarck, politiques et militaires français furent obligés de reconnaître dans la dénatalité et dans ses conséquences, une menace pour l'indépendance et la sécurité de la nation. Avec une fécondité double de la fécondité française, la jeune population allemande surpassait de plus en plus en nombre une population française qui stagnait autour des 36 à 38 millions d'habitants, et qui continuait à vieillir depuis un demi-siècle.

Aujourd'hui, les autorités politiques de certains Etats européens, après avoir longtemps ignoré l'importance des enjeux démographiques, commencent à percevoir l'impérieuse nécessité de s'intéresser au problème. Ainsi le Président français, le chancelier allemand, le chef du gouvernement espagnol et le premier ministre suédois ont-ils adressé, en octobre 2004, une lettre commune au Président du Conseil européen proposant un « pacte européen pour la jeunesse ». Cette lettre souligne la nécessité pour l'Europe d'« engager des actions nouvelles pour soutenir la démographie européenne et améliorer la conciliation entre la vie professionnelle, personnelle et familiale, afin de permettre en particulier aux couples d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent. » La Commission européenne a repris à son compte ce sujet en publiant en mars 2005 un *Livre vert* sur la question. Ce document tout en dressant un constat préoccupant (« l'Europe connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité¹ ») et identifiant quelques pistes de réponse, a surtout le mérite de lancer des réflexions de fond à l'intention des autorités politiques.

Ainsi, après avoir connu bien des évolutions dans ce domaine, la France se retrouve dans une situation comparable, à bien des égards, à celle qui précédait la première guerre mondiale. Elle se trouve également, comme bon nombre de pays européens, à un moment charnière quant au maintien de sa place sur l'échiquier international.

Aussi, s'il est un domaine où l'on doit s'interroger sur les conséquences que pourraient avoir les évolutions démographiques de la France dans les années qui viennent, c'est bien celui de la défense.

¹ Commission des Communautés européennes (2005) : *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Livre vert.

Le sujet est d'autant plus important que la question démographique ne touche pas seulement la défense mais la nation toute entière et détermine en particulier sa pérennité. Or les tendances lourdes que connaît actuellement ce phénomène sont de nature à modifier structurellement la population de la France à moyen terme.

Les évolutions démographiques de la France se caractérisent actuellement par deux grands traits : le vieillissement accéléré de la population et une immigration massive. L'échéance de 2030 a été délibérément choisie pour deux raisons : en démographie, au-delà de trente ans la prospective risque de s'apparenter à de la science-fiction mais à contrario, ce délai, correspondant à une génération, est suffisamment long pour permettre de mesurer des effets significatifs. Enfin, la défense est ici comprise aussi bien dans son sens d'outil militaire que de son acception plus globale de capacité de puissance.

L'objectif de cette étude est donc de tenter d'identifier et de décrire l'impact des tendances démographiques lourdes, en particulier, à travers le vieillissement de la population française et l'immigration, sur notre défense au sens global du terme.

Sous réserve de réactions ou de réformes radicales, la conjonction du vieillissement accéléré et d'une immigration massive devrait conduire la population française à connaître, d'ici 2030, de profondes transformations à la fois dans nature et dans sa structure mêmes. Or ces bouleversements risquent de fragiliser de manière significative notre outil militaire en particulier et notre défense en général. Dès lors, la puissance géopolitique de la France pourrait s'en trouver notablement réduite.

Après avoir dressé un tableau de la situation démographique et tenté de montrer ce qu'elle pourrait être dans une trentaine d'années, l'étude s'attachera à décrire de quelle manière ces évolutions pourraient porter préjudice à notre défense.

1^{ère} partie : une population qui se transforme profondément

Dans les toutes prochaines décennies, la France devrait connaître de profonds changements dans la composition et la nature de sa population. En effet, la conjonction de deux tendances lourdes de la démographie française, le vieillissement et l'immigration, devrait aboutir à une modification structurelle importante. Cette modification devrait se traduire par une population en grande partie âgée et pluriethnique.

1. Une population en voie de vieillissement

Le vieillissement² constitue aujourd'hui un des traits caractéristiques majeurs de la démographie du globe. Résultat de la transition démographique³, ce phénomène mondial n'est pas propre à la France. Il est en revanche particulièrement marqué dans les pays occidentaux et, spécialement en Europe. Même si la France est moins touchée que certains de ses voisins, elle n'en subira pas moins les effets à court terme. Effets qui pourraient se traduire dès le milieu de ce siècle par la diminution de sa population.

Ce problème est d'autant plus critique que, bien souvent, ses conséquences ne sont étudiées que sous l'angle économique, avec principalement le financement des retraites, des dépenses de santé ou de la dépendance des personnes du « 4^{ème} âge », alors qu'en fin de compte, l'enjeu dont il est question est la pérennité d'une Nation !

1.1. Un problème ancien

Tout d'abord, il y a lieu de noter que ce problème du vieillissement n'est pas une nouveauté en France. Dès la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, on observe l'amorce d'un déclin démographique, constaté dès la Monarchie de Juillet. Le décrochage par rapport à ses voisins, en particulier l'Allemagne et la Grande Bretagne, est alors manifeste. Cette situation suscite un certain nombre de réactions, dont la création de l'*Alliance nationale contre la dépopulation*, fondée en 1896⁴ ou la promulgation, en 1913 de la loi des trois ans⁵. Malgré ces sursauts, cet enjeu est à nouveau ignoré durant l'entre-deux-guerres.

En dépit de la promulgation du Code de la famille en 1939, mis en application dès 1940 et poursuivi en 1945 (les résultats sont quasiment immédiats et remarquables), l'oubli des leçons de l'histoire a fait perdre de vue aux gouvernements successifs, notamment à partir des années soixante, la nécessité d'une politique démographique. Pourtant le problème est toujours connu : en

² Le vieillissement est ici considéré comme la modification de la composition par âge de la population due à une augmentation de la proportion des personnes âgées.

³ La transition démographique est le passage des populations d'un régime de forte mortalité et forte fécondité, au régime contemporain de faible mortalité et de fécondité de plus en plus faible.

⁴ En 1913, le Président R. Poincaré lui accorde son patronage et l'association est reconnue d'utilité publique.

⁵ Loi qui allonge le service militaire à trois ans pour conserver un effectif militaire significatif face à une Allemagne de plus en plus menaçante.

1980, le démographe Alfred Sauvy dénonçait le « refus de voir » la réalité du non renouvellement des générations. De la même manière, dans son livre testament publié en 1983, R. Aron écrivait : « les Européens sont en train de se suicider par dénatalité ». Les politiques ne sont pas en reste car dans sa *lettre à tous les Français*, F. Mitterrand regrettait, en 1988, « une France pauvre d'enfants, dans une Europe plus pauvre encore ». De son côté, J. Chirac, notait en 1994 que « le recul de la natalité porte en germe la baisse de notre compétitivité ». Malheureusement, pour lucides qu'elles étaient, ces déclarations n'ont jamais été suivies de mesures significatives capable d'enrayer cette « crise ». Il est vrai que le sujet n'est pas spécialement porteur électoralement...

Ce vieillissement de la population est le résultat de trois facteurs principaux que nous allons aborder successivement.

1.2. Un vieillissement par le bas

Le premier facteur, que les démographes qualifient de *vieillessement par le bas*, est le fruit d'une baisse significative de la natalité qui a donc pour conséquence directe une diminution du nombre de jeunes. L'indice de fécondité des femmes françaises était de 3 en 1946, il est de 1,9 en 2005 en passant par 1,6 en 1993 (taux le plus bas).

Pour mesurer ce vieillissement par le bas, il est d'usage d'étudier, à titre de mesure indicative, la population des moins de 20 ans (par opposition aux plus de 60 ans). Aujourd'hui, le nombre des seconds a presque rattrapé celui des premiers. En 1966, les moins de 20 ans représentaient plus du tiers de la population française. Aujourd'hui, il est de l'ordre du quart. En 2030, ils ne devraient plus représenter qu'environ 21%, contre 31% pour les plus de 60 ans, avec un croisement vers 2011 (cf annexe 1).

A court terme cette chute de la natalité devrait s'accélérer du fait de l'effectif moindre des femmes en âge de procréer. En effet, malgré la remontée récente de la natalité, notamment des « mini baby booms » des années 2000/2001, la base de la pyramide des âges est toujours moins large que par le passé ; la part des jeunes de moins de 20 ans continue de s'effriter au profit des personnes les plus âgées : en 1999, il y avait 2,5 millions de jeunes de moins dans la tranche des moins de 18 ans qu'en 1975. Ainsi, dans la mesure où parviennent aujourd'hui aux âges féconds des femmes appartenant à des générations moins nombreuses, la tendance au vieillissement par la base de la pyramide des âges est logiquement amenée à perdurer, sauf reprise très nette et durable, de la natalité.

Avec un taux de fécondité inférieur à 2,1, la France n'assure plus le remplacement de ses générations. Certes la fécondité française n'est pas aussi basse que ses grands voisins (Allemagne, Italie ou Espagne), mais le nombre des naissances est inférieur d'environ 12% à l'effectif moyen des générations actuellement en âge de fécondité. Depuis le milieu des années 1970, il a manqué en

moyenne près de 100 000 naissances par an pour que soit assuré un simple remplacement des générations⁶.

Cet aspect est important car à moyen terme, s'il ne se produit pas de changement radical en la matière, la croissance de la population, principalement due à l'excédent naturel (270 100 pour 2005⁷) pourrait s'inverser. Comme cela a déjà été souligné plus haut, la baisse des naissances depuis 1974 entraîne déjà une certaine diminution de la population en âge de fécondité.

A l'inverse, le vieillissement des générations nées à partir de 1946 va conduire à une hausse progressive du nombre de décès qui aurait pour corollaire une diminution de l'excédent naturel.

1.3. Un vieillissement par le haut

A ce premier facteur s'ajoute celui de la baisse de la mortalité des personnes âgées du fait de l'augmentation de l'espérance de vie : en 40 ans, l'Europe a vu l'espérance de vie de ses habitants augmenter de 4 ans pour les hommes et de 5 pour les femmes.

Selon le scénario central de l'INSEE, l'espérance de vie passerait de 75,2 ans à 80,9 ans pour les hommes et de 82,7 ans à 88,7 ans pour les femmes entre 2000 et 2035.

Ainsi en 2030, les plus de 60 ans devraient représenter 31,2 % de la population métropolitaine, soit 10,6 points de plus qu'en 2000. Autrement dit, dans vingt cinq ans, un Français sur trois aura plus de 60 ans, alors que l'Afrique en comptera 4% et l'Asie 10%.

La croissance des effectifs sera particulièrement significative pour les groupes les plus âgés. D'ici 2050, l'effectif des personnes âgées de plus de 75 ans ou plus serait multiplié par trois et celui des 85 ans ou plus par quatre⁸.

Cette évolution a pour effet, entre autres, de « vieillir » l'âge moyen d'une population. En 2005, celui de la France était de 39,1 ans, il devrait être proche de 44 ans en 2030, c'est-à-dire équivalent à celui du Limousin aujourd'hui, région la plus âgée (en 2025, 40% de la population en Afrique aura moins de 15 ans).

Il résulte des deux facteurs précédents (vieillissement par le haut et vieillissement par le bas) le phénomène de ce que le Professeur G.F. Dumont appelle gérontocroissance : la hausse des effectifs des personnes âgées. Limitée entre 1980 et 2000 (de 9 à 12 millions), cette hausse sera de plus en plus importante à l'avenir : près de 20 millions de personnes de plus de 60 ans à l'horizon 2030.

⁶ J.E. Rochas, « la démographie de la France en 2004 », *Population et Avenir*, Mars – avril 2005.

⁷ Source INSEE

⁸ C. Brutel et L. Omalek, « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050) », *INSEE Résultats Société*, Juillet 2003.

1.4. Un héritage démographique lourd

Un aspect supplémentaire, d'ordre plutôt historique, vient généralement influencer les évolutions : il s'agit de l'héritage démographique. Dans le cas de France, ce facteur vient plutôt accélérer le processus. En effet l'héritage démographique se traduit par l'arrivée massive à l'âge de la retraite de générations plus nombreuses que les précédentes, réduites par l'effet des deux guerres mondiales.

1.5. Une population qui devrait diminuer avant la moitié de ce siècle

Avant d'entamer une croissance négative, on constate que la population de la France métropolitaine subit une nette décélération depuis plus de trente ans. En effet, en cinquante ans, de 1949 à 1999, elle est passée de 41,6 millions à 58,7 millions d'habitants. Si l'augmentation a été rapide entre 1950 et 1975 (1% de croissance par an) du fait du baby-boom et d'une immigration importante, elle a été beaucoup plus lente entre 1975 et 1990 (0,5 % par an).

Selon le scénario central de l'INSEE⁹, la population métropolitaine atteindrait 64 millions en 2050, soit trois millions de plus qu'aujourd'hui. La population devrait croître jusqu'en 2040, pour atteindre un maximum de 64,5 millions d'habitants. Entre 2000 et 2025, la population devrait augmenter au rythme moyen de 0,3% par an, puis de 0,1% entre 2025 et 2040. Le ralentissement, puis l'arrêt de la croissance sont liés à l'augmentation du nombre de décès qui passera de 600 000 en 2025 à près de 700 000 en 2040, conséquence directe de l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom. Dans le cadre de ce scénario, le solde naturel deviendrait négatif aux environs de 2035 (cf annexe 2). Il convient cependant de noter que ce scénario établit le solde migratoire à 50 000 personnes par an, ce qui, nous le verrons plus bas, ne correspond pas à la réalité.

Cette probable diminution n'est ni une vue de l'esprit, ni le fruit d'un pessimisme obstiné, mais simplement le constat de ce qui se déroule déjà chez certains de nos voisins : « 55 des 211 régions de l'Union européenne des 15 ont déjà connu une baisse de la population dans la seconde moitié des années quatre-vingt dix ; c'est le cas de la plupart des régions des nouveaux Etats membres (35 des 55 régions), en raison d'une chute naturelle et d'une émigration nette¹⁰ ».

Comme on le voit, le cas de la France n'est pas isolé, loin s'en faut. Dans un document de prospective à 30 ans publié en 2004, la Direction des Affaires Stratégiques (DAS) du ministère de la défense, estime que la population européenne pourrait diminuer de 12 % entre 2020 et 2050 en raison d'une fécondité moyenne faible. La proportion des «60 ans et plus» dans sa population totale passera de 22 % (2004), à 27 % (2020).

⁹ C. Brutel et L. Omalek, *Op. cit.*

¹⁰ Commission des Communautés européennes (2005), *Op. cit.*

A titre de comparaison, l'Italie perdrait un tiers de sa population à cette même échéance. Quant à l'Allemagne, notre plus proche partenaire, elle accuse aujourd'hui un déficit annuel d'environ 120 000 naissances par rapport aux décès et elle doit s'attendre à perdre un million d'habitants avant 2025¹¹.

Il est intéressant de noter que, selon les différentes hypothèses sur la fécondité, la population métropolitaine serait comprise entre 57,5 et 70 millions d'habitants en 2050. Parmi les scénarios alternatifs, seul celui à *fécondité haute* assure la croissance de la population sur les cinquante années de projection. Les deux autres, « mortalité basse » et « migrations hautes », ne parviennent pas à enrayer la décroissance.

Par ailleurs, si le vieillissement par le haut est inéluctable, le vieillissement par le bas, au contraire, ne l'est en aucun cas. L'exemple récent de la Suède illustre parfaitement cette idée. Ce pays qui, dans les années 70 avait un taux de natalité parmi les plus bas d'Europe, en l'espace de quelques années seulement et grâce à une politique nataliste appuyée, a vu l'indice de fécondité de sa population remonter de manière spectaculaire. Cet indice s'est à nouveau considérablement affaibli depuis l'abandon ou l'édulcoration de cette politique.

Ainsi tout laisse à penser que non seulement le vieillissement de la population française va s'accroître au XXI^{ème} siècle, mais qu'en outre, celle-ci risque de diminuer. Et ce, pour trois raisons majeures :

- Maintien d'une natalité en-dessous du seuil de remplacement
- Augmentation de l'espérance de vie
- Effet de l'héritage démographique

De l'ensemble des facteurs qui interviennent dans le vieillissement d'une population, les flux migratoires sont, pour la France, le seul élément qui vienne contrebalancer cette tendance : la moyenne d'âge des immigrants étant relativement jeune et le taux de fécondité des femmes d'origine étrangère¹² en général plus élevé que celui des Françaises de souche.

2. Une population pluriethnique

Bien que la France ait déjà connu une immigration relativement importante au XIX^{ème} siècle, la situation présente est inédite pour deux raisons majeures : l'origine des flux à grande majorité non-européenne¹³ et leur ampleur depuis une quarantaine d'années. Cette situation, si elle perdurait,

¹¹ M. Godet et E. Sullerot, *la famille une affaire publique*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, 2005.

¹² Notion qui recouvre les immigrés, la première génération née en France avec au moins un parent immigré et la deuxième génération née en France avec au moins un grand-parent immigré.

¹³ L'étude consacrée à l'immigration portera principalement sur la population non-européenne car celle-ci représente plus de 75% des flux migratoires actuels et induit les ruptures les plus lourdes de conséquences.

pourrait engendrer des modifications profondes quant à la nature de sa population. Dans la mesure où le pouvoir politique, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas su gérer convenablement ce phénomène, les conséquences sur le moyen terme, pourraient conduire à des lignes de fracture profondes.

2.1. Une immigration massive en constante augmentation

La présence, en France, de la population d'origine immigrée en général et non-européenne en particulier est d'ores et déjà significative. Du fait du vieillissement plus rapide de la population de souche (par rapport à la population immigrée) et d'une natalité plus importante au sein de la population d'origine étrangère, leur part, au sein de la communauté nationale pourrait prendre des proportions de nature à modifier profondément la composition de la population métropolitaine.

2.1.1. Etat des lieux : une présence immigrée d'ores et déjà très marquée

En préalable, il convient de souligner que la réalisation d'une synthèse cohérente, fiable et conforme à la réalité en matière d'immigration, relève plus de la gageure que d'un simple exercice de mathématique. En effet, les sources sont multiples, parfois contradictoires et souvent orientées ou partisans, compte tenu de la sensibilité du sujet. Par ailleurs la loi interdisant de distinguer les origines ethniques et religieuses des individus, la pertinence de certains travaux est parfois à « relativiser ». La précision dans ce domaine est d'autant plus difficile à obtenir que l'INSEE, dans ses recensements, ne fait le distinguo qu'entre résidents français et résidents étrangers. Or un nombre significatif de résidents d'origine non-européens se situent dans les deux catégories.

L'estimation globale du nombre de résidents d'origine étrangère en France en situation régulière repose sur deux sources principales : le nombre de personnes entrées en France depuis le début des années 60, tout en prenant en compte les naturalisations, et la natalité de ces populations.

Ainsi le dernier recensement de mars 1999 fait état de 3,26 millions d'étrangers résidant en France métropolitaine, soit 5,6 % de l'ensemble de la population. Parmi ces étrangers, 15,6 % sont nés en France. Pour obtenir le nombre d'immigrés on ajoute aux 2,75 millions d'étrangers nés à l'étranger les 1,56 millions de personnes nées à l'étranger qui sont devenues françaises par acquisition au cours de leur séjour en France. Cela donne un total de 4,31 millions, soit 7,4 % de l'ensemble de la population¹⁴. Par conséquent, les chiffres officiels établissaient que la présence, en France, de la population d'origine étrangère en situation régulière s'élevait, en 1999, à environ 5,62 millions de personnes soit 9,6% de la population. Ce que résume le tableau suivant :

¹⁴ Sources INSEE.

Répartition de la population selon le lieu de naissance et la nationalité :

Nationalité	Lieu de naissance		En milliers
	En France	À l'étranger	Ensemble
Ensemble	52 650	5 870	58 520
<i>soit : Français de naissance</i>	<i>51 340</i>	<i>1 560</i>	<i>52 900</i>
<i>Français par acquisition</i>	<i>800</i>	<i>1 560</i>	<i>2 360</i>
<i>Étrangers</i>	<i>510</i>	<i>2 750</i>	<i>3 260</i>
Immigrés		4 310	
Population d'origine étrangère			5 620

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

Dans la mesure où l'INSEE réévalue régulièrement à la hausse ces chiffres et notamment les soldes migratoires, on peut estimer qu'ils ne représentent qu'une « fourchette basse » de la population d'origine étrangère en France.

En 1999 les estimations de M. Tribalat aboutissent à environ 14 millions de personnes d'origine étrangère en France métropolitaine dont respectivement 4,3 millions pour les immigrés, 5 millions et demi pour la première génération née en France et 3,6 millions pour la deuxième génération née en France. Et ce, toutes origines géographiques confondues¹⁵.

Toujours selon le recensement de 1999, parmi cette population d'origine étrangère, la part de la population issue des pays tiers¹⁶ constitue près de 66% de l'ensemble (voir annexe 3). Il est d'ailleurs à noter que cette proportion évolue vers le haut compte tenu de la nature des flux actuels comme nous le verrons ultérieurement.

Aussi, force est de constater que la population immigrée a radicalement changé d'origine depuis 1962. A cette époque, elle était à 79% européenne pour 16% africaine et turque. En 1999, la proportion est quasiment inversée : 45% d'origine européenne contre 43% d'origine africaine et turque¹⁷.

Plus précisément, des estimations ont été réalisées par les essayistes J.P. Gourévitch et T. Desjardins¹⁸ dans des ouvrages différents, mais dont les résultats se recourent. Ils aboutissent au chiffre d'environ 7 millions de résidents non-européens en France. Ce chiffre représente plus de 11% de la population.

¹⁵ M. Tribalat, conférence donnée dans le cadre du groupe X-Démographie- Economie - Population le 3 mars 2004, disponible sur le site www.x-dep.polytechnique.org

¹⁶ Les études démographiques distinguent souvent l'Espace Economique Européen (EEE) des pays tiers. L'EEE comprend les Etats membres de l'UE plus la Norvège, le Lichtenstein et l'Islande alors que les pays tiers recouvrent l'ensemble des autres pays.

¹⁷ Sources INSEE.

¹⁸ Gourévitch Jean-Pierre, *La France africaine*, Paris ; Le Pré aux Clercs, 2000.

Desjardins Thierry, *Lettre au Président à propos de l'immigration et de quelques autres sujets tabous qu'il faudra bien finir par aborder*, Paris ; Fixot, 1996.

A ce nombre, il faut rajouter les individus entrés illégalement sur le territoire, qui, par construction, sont difficilement dénombrables. Le Conseil Economique et Social¹⁹, dans un rapport relatif à l'immigration et à l'intégration, publié en 2003, fait état d'une fourchette comprise entre 250 000 et 300 000 immigrés en situation irrégulière.

En outre, il est intéressant de noter que le nombre d'étrangers en France est relativement stable. Or, loin d'être le résultat d'une réduction des flux, il s'agit plutôt de la conséquence d'une augmentation des procédures de naturalisations. A titre d'exemple, en 2003, 145 000 étrangers ont acquis la nationalité française, soit une hausse de 13% par rapport à 2002²⁰. Le tableau figurant en annexe 4 dresse un bon aperçu de cette évolution et montre ainsi qu'entre 1999 et 2003, c'est-à-dire en l'espace de cinq ans, près de 700 000 étrangers ont été naturalisés.

Par ailleurs, les statistiques montrent que la plupart des bénéficiaires sont des personnes non-européennes. En effet, en 2003, les ressortissants d'Afrique représentent les deux tiers des acquisitions à la nationalité française, parmi lesquels les maghrébins présents pour près de la moitié. Pour ce qui est des ressortissants européens, ils représentent moins du quart des naturalisations²¹.

Enfin, il est nécessaire de bien mettre en perspective le phénomène migratoire dans sa dimension globale. En effet, la mondialisation des flux migratoires est une réalité qui se traduit à l'échelle mondiale par plus de 150 millions de personnes déplacées et de migrants. A ce titre, l'Europe occidentale est devenue l'une des premières destinations d'accueil, devant l'Amérique du Nord. Avec 1,7 million d'entrées légales en 2000, l'Europe dépasse les chiffres du Canada et des Etats-Unis (un peu plus d'un million à eux deux)²². Au cours des années 1990, l'excédent migratoire est même devenu la première source d'augmentation de la population de l'Union européenne. Ainsi, 80% de son accroissement provient de l'immigration, contre 20% seulement du solde naturel (sachant qu'une part significative des naissances est le fait de populations immigrées).

2.1.2. Une évolution à la hausse

Au-delà d'une présence importante, les communautés d'origine immigrée en France se caractérisent par leur constante augmentation depuis les années soixante. Cet accroissement est le résultat de la conjonction de deux facteurs principaux : des flux globalement toujours plus importants et une natalité plus forte que celle des Françaises de souche.

¹⁹ Gevrey M. (rapporteur), *Les défis de l'immigration future*, Paris ; rapport du Conseil Economique et Social ; 2003.

²⁰ Source INSEE.

²¹ Haut Conseil à l'Intégration (HCI), Groupe permanent chargé des statistiques, Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, *Rapport 2002-2003*.

²² Sources : OCDE-SOPEMI, "Tendances des migrations internationales 2002" ; "Rapport d'information sur la politique européenne d'immigration", Assemblée Nationale, n°1238, novembre 2003.

De moins de 1 million en 1945, la population immigrée s'élève à 3 à 4 millions en 1975, elle a donc plus que doublé en 30 ans. En 2003, 173 000 entrées légales sont recensées, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2002.

2.1.2.1. Des flux en constantes augmentation

Au cours des années 90, la comptabilisation des entrées d'étrangers en France s'est sensiblement améliorée grâce à l'exploitation de nouvelles sources de données : depuis 1994, grâce aux titres de séjours délivrés par les préfetures, on dispose d'une source unifiée et de qualité supérieure, couvrant les entrées régulières d'étrangers de toutes nationalités. Les chiffres qui suivent traitent de l'immigration permanente, c'est-à-dire qu'elle concerne les individus bénéficiant de titres de séjour d'une durée au moins égale à un an.

Ainsi, l'immigration en France a augmenté presque en continu depuis 1997, après une baisse entre 1994 et 1995, années au cours desquelles 120 000 et 106 000 étrangers avaient respectivement été admis à séjourner régulièrement²³, puis une stabilisation en 1996 (106 000). Le nombre d'admissions a augmenté en 1997 (127 000) et surtout en 1998 (156 000). La fin de l'opération de régularisation exceptionnelle en 1998 n'a pas été suivie d'une forte baisse des entrées d'étrangers en 1999 (145 000 contre 156 000 en 1998). La tendance à la hausse s'est poursuivie en 2000 (160 000), accélérée en 2001 (183 000) et confirmée en 2002 (206 000)²⁴ puis à nouveau accélérée en 2003 (227 000)²⁵, dernière année à disposer de chiffres fiables. Ainsi, en l'espace de dix ans, les flux ont globalement enregistré une augmentation de 89%.

Le nombre d'étrangers en provenance de l'Espace Economique Européen varie peu : un peu plus de 40 000 depuis plusieurs années. L'augmentation globale des flux d'immigration résulte donc essentiellement de celles des ressortissants des pays tiers. Avec 149 000 entrées en 2002, ils constituent la part la plus importante du flux total : 72%.

Les ressortissants des pays d'Afrique et de Turquie ont conforté leur première place dans le classement des flux d'immigration par origine géographique avec 49% du total des admissions en 2002 (40% en 1999). Les Européens quant à eux, ne représentant plus alors que 32,5%²⁶. Les Maghrébins forment toujours 30% de l'immigration totale et les deux tiers de l'immigration africaine (66,9%). Celle-ci, ainsi que celle provenant d'Asie, sont les plus dynamiques : elles ont progressé annuellement de près de 20% entre 2000 et 2002 (contre 13% toutes nationalités confondues)²⁷.

²³ Il s'agit d'admissions au séjour pour une durée supérieure ou égale à un an, *étudiants inclus*.

²⁴ X. Thierry, *Evolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume Uni*, in Population, Ined, 2004.

²⁵ HCI, Op. Cit.

²⁶ Source INED, www.ined.fr/population-en-chiffres/france.

²⁷ X. Thierry, Op cit

Dans le cadre de ces évolutions, il est intéressant de noter que la part des étudiants étrangers dans l'immigration représente 24% de l'immigration totale. L'effectif des étudiants venus des pays tiers a fortement progressé, passant de 25 000 en 1999 à 48 000 en 2002, soit une hausse de 92% durant ce laps de temps. Les courants importants les plus dynamiques sont ceux provenant du Maghreb (+145%), de Chine (+257%) et du Sénégal (+103%).

2.1.2.2. *Une immigration de peuplement*

Un autre point relativement récent est la transformation de la nature de l'immigration. On est passé d'une immigration de travail dans les années 60/70 à une immigration de peuplement. Aujourd'hui, 75% de l'immigration a pour origine l'immigration familiale²⁸.

En 2003, 100 000²⁹ personnes ont été admises à séjourner en France pour motif familial (mineurs et majeurs ayant obtenu un titre attribué en raison de liens familiaux), contre 56 000 en 1999, soit une hausse de près de 90% en cinq ans. Ce chiffre comptabilise d'une part les adultes et les enfants qui rejoignent un membre de nationalité étrangère dans le cadre de la procédure du regroupement familial et, d'autre part, les membres de familles de Français (qui sont la plupart du temps des conjoints de Français). A ce titre, les personnes venues des pays du Maghreb et de la Turquie sont les plus nombreuses et représentent une entrée sur deux.

Toutes procédures de regroupement familial confondues, la part des ressortissants africains continue de croître : de 64% en 1999, ils représentent 71% du flux total en 2003. L'Europe vient en deuxième position des continents d'origine par le nombre de membres de familles turques (plus de 70% de ce flux en 2003).

Mais davantage que le regroupement familial, la procédure « membres de familles de Français » est devenue la première voie d'accès à l'immigration permanente et a connu une augmentation de près de 70% entre 2000 et 2003. Pour ce type de flux également, l'Afrique reste prédominante, à plus de 80% et le Maghreb en particulier, représentant 63,3% du total³⁰.

Le nombre d'étrangers quittant le territoire est difficilement appréciable dans la mesure où ceux-ci ne sont pas tenus de mentionner leur départ. Les seuls départs d'étrangers aujourd'hui comptabilisés sont ceux faisant l'objet d'un acte administratif du ministère de l'Intérieur, pour les retours contraints ou de l'Office des Migrations Internationales (OMI) pour les retours aidés. Ces départs ne concernent qu'un nombre très restreint de personnes. En 2003, le nombre de bénéficiaires de programmes d'aide au retour était de 947 ; quant aux mesures d'éloignement, toujours la même année, sur 56 000 prononcées, 11 700 étaient exécutées.

²⁸ L'immigration familiale regroupe plusieurs composantes : le regroupement familial, « les membres de familles de Français » et les titulaires d'une carte « vie privée et familiale ».

²⁹ HCI, op. cit.

³⁰ HCI, op. cit.

2.1.2.3. *Un solde migratoire important*

On arrive ainsi au solde migratoire qui correspond à la différence entre les flux entrant et les flux partant. Comme il vient de l'être souligné, le dénombrement des « partant » est particulièrement délicat. J.P. Gourévitch, dans le cadre d'un colloque organisé par l'Institut de Géopolitique des Populations à la Sorbonne en mars 2002³¹, évoque un étiage maximum de 40 000 par an, en tenant compte de l'ensemble des départs, volontaires ou forcés. En prenant l'exemple de 2003, on arrive à environ 307 000 « arrivées permanentes » évaluées (173 000 titres de séjours « permanents », 54 000 étudiants et 80 000 demandeurs d'asile³²). Si l'on retranche les « partants », on aboutit à un chiffre d'environ 250 000. Il ne s'agit bien évidemment que d'un ordre de grandeur car parmi les demandeurs d'asile, le nombre de ceux qui sont en fait sur le territoire depuis plusieurs années est difficilement mesurable. Enfin, ce chiffre de 250 000 ne tenant pas compte des entrées illégales, il doit être par conséquent être revu à la hausse. En tout état de cause, la conclusion qui s'impose en la matière, est que le solde migratoire annuel est particulièrement important et qu'il dépasse très certainement le chiffre officiel de 100 000, donné par l'INSEE pour 2003.

Ainsi, ne serait-ce qu'en s'en tenant aux données officielles évoquées ci-dessus, l'accroissement migratoire tendrait aujourd'hui à assurer environ 30% de la croissance de la population de la France (moyenne des années 2003 et 2004)³³, les deux autres tiers étant assuré par la croissance naturelle.

2.1.2.4. *Une natalité d'origine étrangère qui accélère le processus*

Mais dans ce domaine également, il convient de noter à quel point l'apport de l'immigration est significatif. En effet, l'accroissement naturel de la population d'origine étrangère est plus important proportionnellement, que celui de la population de souche, ce qui « démultiplie » son développement, notamment dans la perspective de son vieillissement accéléré.

De 1998 à 2004, la proportion d'enfants nés en France métropolitaine dont au moins un des parents est de nationalité étrangère est passée de 14,5 % à 18,2 % ; c'est principalement la part des enfants issus de couples mixtes³⁴ qui s'accroît (de 7,8 % de l'ensemble des naissances en 1998 à 10,9 % en 2004), celle des enfants ayant deux parents étrangers augmentant beaucoup plus modérément (de 6,7 % à 7,3 %). Ainsi en 2004, 55 700 enfants sont nés de deux parents étrangers (49 200 en 1998), 84 000 d'un couple mixte (57 900 en 1998), et 628 100 de deux parents français (631 000 en 1998)³⁵.

³¹ Texte disponible sur le site de l'Académie des sciences morales et politiques, www.asmp.fr à la rubrique Dupâquier.

³² En effet, même déboutés, la plupart des demandeurs d'asile demeurent sur le territoire.

³³ F. Prioux, *l'évolution démographique récente en France*, in Population, Ined, 2005.

³⁴ A propos des couples mixtes, dont le nombre est considéré comme un moyen de mesurer le niveau d'intégration, il convient de noter que le degré de mixité apparaît en France assez élevé, mais la signification de ce résultat est limitée, car d'une part la nuptialité des étrangers est beaucoup plus forte que celle des Français ; et, d'autre part, un certain nombre d'époux français sont des naturalisés et non des Français de naissance (J. Dupâquier).

³⁵ F. Prioux, *Op. Cit.*

Sans surprise, les pères et les mères de nationalité algérienne ou marocaine sont les plus nombreux parmi les parents étrangers, mais on note depuis 1997 une forte augmentation du nombre de parents originaires d'Afrique sub-saharienne. On sait en effet que l'arrivée en France des femmes immigrées – arrivée qui fait très souvent suite à un mariage ou à un regroupement familial – est suivie d'une période de forte fécondité (Toulemon, 2004 ; Tribalat, 2005)³⁶.

Le taux d'accroissement annuel de la population non-européenne est d'environ de 1,5%, soit 4 à 5 fois plus important que celle de la population de souche (0,3%)³⁷. Ce différentiel s'explique entre autres par la différence des indices de fécondité respectifs : 2,4 pour les étrangères et 1,7 pour les Françaises de souche (cf annexe 5). Même si le taux de fécondité des femmes immigrées tend à diminuer au fur et à mesure des générations pour se rapprocher de celui des Françaises de souche, le différentiel persiste. Surtout, les études montrent que cette diminution a cessé au cours des années 90 : avec 4 enfants en moyenne, les Africaines (hors Maghreb) ont toujours la fécondité la plus élevée. Par ailleurs, alors que la fécondité des femmes du Maghreb avait fortement baissé dans les années 80, elle décroît beaucoup plus lentement dans la décennie 90 pour atteindre 3,25 enfants par femme en moyenne³⁸. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la fécondité des étrangères, résidant en France est parfois supérieure à celle du pays de départ : c'est le cas des femmes marocaines, turques et tunisiennes.

Ainsi, en 2030, sous réserve de la constance des niveaux de fécondité (ce que semblent confirmer les études de l'INSEE), et des soldes migratoires, la population d'origine du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne et de Turquie et ses descendants pourrait approcher les 9,6 millions, soit 15% de la population totale. Elle devrait donner 30% des naissances métropolitaines (200 000) et le quart des moins de 15 ans³⁹. Pour autant ce chiffre, même s'il apparaît modeste, ne doit pas cacher le fait que, comme nous l'avons souligné plus haut, la majorité de la population française d'origine européenne aura un âge moyen plus élevé et un faible taux de fécondité. Soit, l'inverse de la population d'origine non-européenne. Ainsi, à titre d'exemple, selon la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), la proportion d'élèves immigrés ou issus de l'immigration, en y intégrant les enfants dont un des deux parents seulement est immigré, dépasserait aujourd'hui 20%⁴⁰.

En 2050, le nombre d'enfants issus de parents non-européens dépasserait celui d'enfants issus de parents européens. Dans cette perspective, tous ces éléments conduisent à envisager très sérieusement qu'à la fin de ce siècle la population non-européenne deviendrait majoritaire en métropole...

³⁶ F. Prioux, Op. Cit.

³⁷ J.P. Gourévitch, Op. Cit.

³⁸ F. Legros, *La fécondité des étrangères en France*, INSEE Première, Mai 2003

³⁹ P. Bourcier de Carbon, conférence donnée au groupe X-Démographie-Economie-Population le 6 avril 2004. Disponible sur le site : www.x-dep.polytechnique.org

⁴⁰ Cour des comptes, *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*. Rapport public particulier, éd. des Journaux officiels, novembre 2004.

Ce constat, loin d'être irréaliste, se trouve conforté par l'exemple néerlandais : en 2010, c'est-à-dire dans moins de cinq ans, selon une étude gouvernementale des Pays Bas, les quatre principales villes, Amsterdam, La Haye, Utrecht et Rotterdam⁴¹ auront une population à majorité musulmane⁴².

Enfin, la composition ethnique des flux migratoires ne devraient pas beaucoup évoluer dans la mesure où le phénomène de *noria* semble bien ancré : les immigrants viennent d'autant plus facilement que ceux de leurs compatriotes établis en France constituent une sorte de tête de pont qui facilite singulièrement les démarches. En outre, dans les décennies qui viennent, l'Europe et les Etats-Unis devraient rester la destination mondiale privilégiée par les émigrants. Les difficultés économiques, sociales, l'enlisement des guerres et la déstabilisation durable de plus en plus d'Etats, devraient contribuer à alimenter encore, pour les dizaines d'années à venir, des flux migratoires (légaux et illégaux) importants.

Pour compléter le tableau, même si l'émigration de Français de naissance reste encore marginale, à terme et au regard de ce qui vient d'être dit, elle pourrait peser dans la balance de manière substantielle pour accélérer le phénomène de transformation. En effet, le solde des migrations de Français vers l'étranger serait de plus en plus négatif, comme l'atteste l'augmentation du nombre de Français établis à l'étranger, d'après les statistiques du ministère des Affaires étrangères. Ainsi, au cours de la période 1999-2003, ce ministère estime que le nombre de Français résidant hors de France est passé de 1 774 000 à 2 125 000, soit une augmentation de 350 000 personnes⁴³ au rythme moyen de 70 000 par an. Il s'agit le plus souvent dans ce cas, de personnels qualifiés, voire de « cerveaux », ce qui, d'ailleurs, pourrait poser un problème de fond sur le moyen et long terme.

2.2. Une intégration en panne qui fragilise la cohésion nationale

L'immigration massive et persistante que l'on vient de décrire induit un certain nombre de problèmes qui pourraient, à terme, remettre en cause l'un des principes de la nation française : le vouloir vivre ensemble, pilier sur lequel repose la cohésion nationale. En effet, personne ne conteste plus l'échec de l'intégration. Ce terme fait l'objet aujourd'hui d'un double rejet. Rejet venant d'une partie de la population concernée qui ne voit pas pourquoi elle aurait à s'intégrer c'est-à-dire à entrer comme partie dans un ensemble, alors qu'elle considère qu'elle l'est déjà puisqu'elle est née en France et donc aussi française que les « Gaulois » de souche. D'autre part, il est exprimé par un certain nombre de politiques qui reconnaissent que finalement ce processus n'a répondu ni aux attentes de ceux qui l'ont formulé ni aux espoirs de ceux qui s'y sont investis.

Cet échec se traduit par une fracture au sein de la société ; fracture qui, si elle s'aggravait, pourrait conduire à une balkanisation de la France. Deux grands traits sont à retenir.

⁴¹ Rotterdam a d'ores et déjà une population à 45% d'origine étrangère (L'express du 2 mars 2006).

⁴² Le Figaro du 8 mars 2006.

⁴³ F. Prioux, Op. Cit.

La première caractéristique est l'émergence d'une société plus violente. Certes l'immigration n'est pas l'unique cause de l'augmentation des violences, néanmoins elle constitue, du fait d'une intégration ratée et des facteurs « crisogènes » associés, un accélérateur certain. Sa manifestation la plus emblématique est la violence urbaine. Les statistiques sont suffisamment éloquents pour montrer à quel point ce phénomène a pris de l'ampleur : selon le ministère de l'intérieur, entre 1993 et 1997, elles ont quadruplé. Et la surreprésentation des individus d'origine étrangère dans les prisons et les zones où se déroulent ces violences atteste de cette corrélation⁴⁴.

Le deuxième trait se caractérise par une islamisation de la société, illustrée à travers un communautarisme qui a tendance à s'exacerber. L'intensification du conflit israélo-palestinien en 2000 s'est accompagnée en France, d'une « réislamisation » des banlieues ; ce qui explique, entre autres, le regain d'actes anti-juifs depuis cette période. On assiste ainsi à des revendications communautaires de plus en plus marquées : dans la pratique du sport, les hôpitaux, à l'école ou à l'école. Cela correspond en même temps à la volonté de se rattacher à une identité. A ce titre, l'épisode de la loi sur le voile est emblématique. D'après l'ancien directeur central des Renseignements généraux, Y. Bertrand, l'affaire du foulard islamique n'est qu'un épiphénomène et s'inscrit en fait dans une stratégie beaucoup plus globale visant à recouvrir tous les pans de la société, à commencer par le monde du travail⁴⁵. Par ailleurs, un fait nouveau est à souligner : la conversion de Français à l'Islam. Ils seraient entre 30 000 et 50 000 à s'être convertis en quelques années. Parmi ceux-ci, 17% auraient rejoint des groupes salafistes⁴⁶. Aussi, la confrontation entre cette islamisation et la laïcité française devrait-elle continuer de susciter des tensions.

A la lumière de ces quelques considérations, il est fort probable que la population française verra sa physionomie, sa composition ethnique, sa nature se modifier profondément. Ainsi, à moins d'une réaction sérieuse, la France pourrait devenir, à moyen terme, une nation pluriethnique dont l'identité et la cohésion nationale devraient en sortir notablement ébranlées.

2^{ème} partie : des facteurs de faiblesse pour la Défense

Avec les évolutions technologiques, militaires et économiques, qui permettent de s'affranchir de la « loi du nombre », la valeur relative des enjeux démographiques a pu être remise en cause par certains. Or, l'analyse des tendances démographiques à l'échéance 2030, fait apparaître que même si elle ne constitue plus un caractère exclusif de la puissance, elle déterminera encore amplement la position des Etats sur la grille des puissances.

⁴⁴ Dans son ouvrage *la population carcérale*, ADEP, N° 44, septembre 2003, G. Guérin établit que la population carcérale de sexe masculin est constituée à 24% d'individus nés à l'étranger alors que cette population ne représente que 13% de la population masculine totale.

⁴⁵ Audition du 9 juillet 2003 devant une commission d'enquête parlementaire. Disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale à la rubrique *laïcité*.

⁴⁶ Source ministère de l'intérieur.

Aussi, confrontée à une démographie vieillissante et fortement soumise à des facteurs crisogènes, la France risque de voir sa puissance décliner. Une des raisons de ce déclin pourrait être le résultat d'une défense affaiblie par l'impact de l'ensemble des facteurs décrits précédemment.

1. Un outil militaire plus fragile

Au regard des conclusions tirées plus haut, on peut craindre de voir un certain nombre de contraintes peser sur l'outil militaire. Ces contraintes seraient particulièrement lourdes quant à la pérennité de son niveau technologique, de sa ressource et de sa cohésion. Compte tenu de l'évolution de la situation telle qu'elle vient d'être décrite, ces contraintes pourraient, à l'horizon 2030, réduire de manière significative sa capacité d'action et surtout réduire sa dimension d'instrument de puissance.

1.1. Des choix budgétaires difficiles

Nul ne conteste plus aujourd'hui que le vieillissement de la population et l'immigration sont de nature à faire exploser les coûts sociaux à brève échéance. Or dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, un arbitrage sera indispensable. Sachant qu'environ la moitié des investissements de l'Etat est habituellement consacrée à la défense, celle-ci risque fort de voir sa position reléguée au rang des priorités secondaires. En effet, Les politiques menées pourraient privilégier la part toujours plus importante d'un électorat vieillissant, au détriment d'investissements liés aux plus jeunes générations ou au bien commun ; bien commun dont les dividendes ne sont toujours pas toujours immédiats. La défense en fait certainement partie.

1.1.1. Une explosion des dépenses sociales induites par le vieillissement de la population

Pour évaluer l'impact du vieillissement de la population sur son économie, il existe plusieurs types d'indicateurs. Parmi ceux-ci figure le taux de dépendance, rapport des actifs sur les inactifs⁴⁷. Dans des pays comme la France où le régime des retraites est celui de la répartition, cet indicateur est essentiel. Le ratio mondial est aujourd'hui de 11 seniors pour 100 actifs et il devrait passer à 18 d'ici 2030. En France, ce taux est à 25 et devrait passer à 41 à la même échéance. Ces chiffres sont à majorer si l'on considère qu'en Europe, la population active se situe davantage dans la tranche des 20-60 ans.

Actuellement la population active continue d'augmenter. En 2000, la population des 20-59 ans représentait 53,8% de la population totale et 96,8% des actifs. L'augmentation de cet effectif est censé prendre fin à compter de cette année 2006. Cela signifie concrètement qu'à très court terme, les générations qui accéderont à ces classes d'âges seront moins nombreuses que celles qui les quitteront. En 2020, cette classe d'âge ne représenterait plus que 50,2% de la population totale : un actif pour un inactif...

⁴⁷ Généralement, sont considérés comme actifs la tranche des 15-64 ans, et donc comme inactifs les enfants (0-14 ans) et les seniors (65 ans et plus). De ce fait, ce calcul tend à sous-évaluer le taux dans la mesure où les pays occidentaux ne voient ordinairement pas leurs jeunes travailler avant 18-20 ans ; quant aux seniors...

En outre, cette diminution de la capacité de production s'accompagne d'un autre handicap, également lié à l'augmentation du taux de dépendance : l'explosion prévisible de la consommation des services de santé du « quatrième âge » qui pèsera de plus en plus sur les dépenses sociales. En France, l'effectif des plus de 60 ans devrait doubler d'ici 2050, celui des plus de 75 ans tripler, et celui des plus de 80 ans quadrupler⁴⁸.

A titre d'exemple, en 2000, les retraités ont représenté comme coût pour les actifs 208 Mds € (175 Mds € pour les pensions et 33 Mds € pour les dépenses d'assurance maladie). Compte tenu de la gérontocroissance décrite plus haut, ces chiffres risquent de croître de manière exponentielle.

Plus généralement, les études montrent que la part des retraites dans le PIB, actuellement de 12%, devrait augmenter de 3 à 5 points de PIB entre 2000 et 2050. De la même manière, la part des dépenses de santé augmenteraient de l'ordre de 3 points de PIB dans la même période⁴⁹.

L'augmentation des coûts sociaux, induite par cette évolution, paraît inéluctable et grèvera d'autant une économie déjà mise à mal par une diminution de la population active. A cet effet, l'OCDE estime que les économies des pays de l'Union européenne devraient connaître un « manque à croître » de 0,4% par an entre 2000 et 2025.

De son côté, la commission européenne estime que le vieillissement de l'Europe pourrait faire passer la « croissance potentielle » de son PNB de 2-2,25% aujourd'hui à 1,25% en 2040⁵⁰.

Notons enfin que ce phénomène pourrait être aggravé par des caractéristiques propres à la France : faible taux d'activité des classes jeunes et âgées, difficulté à réformer l'appareil d'Etat, compétitivité réduite dans les concurrences européenne et mondiale. Dans ce contexte le taux de croissance induit risque d'être insuffisant pour développer ou maintenir son niveau de vie actuel.

1.1.2. Un coût de l'immigration significatif

A ces dépenses dues essentiellement au vieillissement, un autre coût vient s'ajouter : le coût de l'immigration. Son évaluation s'avère particulièrement délicate car c'est une démarche qui doit être mise en perspective avec les ressources et avantages qu'elle procure. En outre, l'absence d'indicateurs fiables rend l'appréciation précise de cette donnée hasardeuse. D'autant que, comme le souligne la Cour des Comptes dans le rapport déjà mentionné⁵¹, « le souci de donner des chiffres (quant à l'accueil et l'intégration) n'a jamais été prioritaire » et « au rang des causes politiques, le constat doit être fait de l'absence de volonté d'identification de telles dépenses ».

⁴⁸ C. Brutel et L. Omalek, *Op. cit.*

⁴⁹ J.C. Prager et F. Villeroy de Galhau, « 18 leçons sur la politique économique », Ed Seuil, 2003.

⁵⁰ Livre Vert, *Op. Cit.*

⁵¹ Cour des Comptes, *Op. Cit.*

Il est néanmoins possible d'avoir d'un ordre d'idée. Dans une note sur les coûts et avantages, matériels et immatériels, de l'immigration en France⁵², le Professeur J. Bichot passe en revue sept « secteurs » de la vie sociale (justice et maintien de l'ordre, système scolaire, enseignement supérieur, protection sociale, services publics de transport et faits maffieux) et tente d'évaluer ce qu'ils représentent en termes de dépenses et de recouvrements. L'intérêt de l'étude réside dans la méthodologie adoptée : pour la plupart des postes, les données disponibles conduisent à calculer une différence de coûts résultant des caractéristiques des populations issues de l'immigration, et plus précisément de leurs différences statistiquement mesurables par rapport aux « autochtones ». Au terme de cette étude, une première estimation incomplète et prudente établit que l'immigration en France, en 2005, induit un surcoût total de plus de 24 milliards d'euros. Les dépenses les plus significatives provenant de la justice (3,6 Md€), de l'enseignement scolaire (9,4 Md€) et l'aide sociale (8 Md€).

Au-delà de ces chiffres, qui ne sont qu'une approche dans un ensemble difficilement quantifiable tant les interactions sont nombreuses et complexes, il n'en reste pas moins vrai qu'une part non négligeable du budget de l'Etat est employée à couvrir les conséquences de l'échec de l'intégration. Et il ne semble pas que la tendance soit à la baisse.

1.1.3. Des choix dictés par un électorat de « vieux »

En premier lieu, il est clair que les préoccupations des jeunes ne sont pas celles des *seniors*. De la même manière, une société dont l'âge médian approchera les 45 ans n'aura pas le même comportement, le même dynamisme qu'une société plus jeune. Ainsi dans le cas de la France, l'électorat vieillissant, on peut logiquement envisager que les choix politiques du pays seront de nature à privilégier davantage la consolidation de l'acquis, le renforcement d'une certaine sécurité ou au moins de la tranquillité intérieure plutôt que l'esprit de conquête sous toutes ses formes (économique, culturelle, politique...). L'esprit d'entreprise, le goût pour l'initiative pourraient s'en trouver notablement affectés.

A titre indicatif, selon l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), en 2002, 40% des créateurs avaient entre 25 et 34 ans, et les deux-tiers moins de 44 ans, les plus de 55 ans ne représentant plus que 8%. Qu'en sera-t il lorsque l'âge médian atteindra les 45 ans ?

Ainsi, on peut s'interroger sur la forme que pourrait prendre cette « gérontocratie » aussi bien en matière budgétaire, qu'en matière de grandes orientations politiques. Le centre de gravité de cet électorat étant plus proche des « seniors » que des jeunes, il est fort probable que la part du « social » prendra le pas sur celle de la « puissance ». Dans ce cadre, il est à craindre que le budget consacré à la défense, en l'absence de menace directe, ne fasse les frais de cet état d'esprit.

⁵² J. Bichot, *Immigration : quels coûts pour les finances publiques ? Essai d'évaluation pour la France*, disponible sur le site : www.institut.thomas.More.org.

1.2. Une évolution qualitative et quantitative de la ressource humaine incertaine

Dans un autre ordre d'idées, un des défis majeurs des prochaines années pourrait être celui du recrutement. Le ministère de la défense recrute chaque année environ 30 000 hommes (5% d'une classe d'âge) et constitue à ce titre le premier recruteur en France. Dès aujourd'hui, la concurrence est forte et exige une véritable bataille du recrutement. A l'horizon 2030, cette bataille risque d'être plus âpre encore, le maintien de la qualité du recrutement à partir d'une population nationale jeune et active en diminution étant plus difficile.

En effet, la diminution de la ressource de la population active, conjuguée à une augmentation massive des départs en retraite dès 2006, devrait accentuer encore cette concurrence. On estime qu'environ 650 000 départs d'actifs auront lieu d'ici à 2010 et que le marché pourrait être déficitaire de 50 000 jeunes chaque année pendant 20 ans. Concrètement, entre 2006 et 2020, les études prévoient que la population active devrait diminuer d'environ 30 000 personnes par an et de près de 80 000 personnes à compter de 2025 (cf annexe 6).

C'est pourquoi, un retour vers une phase de plein emploi que pourrait connaître l'Europe en général, et la France en particulier, pourrait venir intensifier cette bataille. Ceci d'autant plus que la Fonction publique et les entreprises privées s'inscriront dans une démarche de remplacement d'une population vieillissante.

En outre, compte tenu d'un environnement opérationnel qui, en 2030, pourrait se caractériser par la poursuite des tendances actuelles (un contexte de plus en plus complexe, un rythme d'action et de décision accéléré et un savoir faire technologique plus exigeant), la ressource devra détenir un niveau intellectuel capable de grande « adaptabilité ». Ce qui conduit à limiter davantage un choix déjà réduit.

A cela, vient s'ajouter un « handicap » supplémentaire : l'impératif de jeunesse dont ont besoin les armées pour garnir leurs rangs. Il en résultera la nécessité de maintenir un flux de recrutement important dans un vivier qui se vide.

La réussite du recrutement reposera donc, entre autres, sur la capacité des armées à se montrer attractive, notamment en proposant des soldes d'un certain niveau. Ce qui nous ramène au problème précédent.

Dans ce domaine, une immigration à la moyenne d'âge relativement jeune peut constituer un atout. Il convient cependant de souligner le faible niveau scolaire d'une bonne partie de cette

population⁵³. Par ailleurs une forte présence dans les armées suscite de nombreuses questions comme nous le verrons ultérieurement.

Ainsi, en définitive, à l'horizon 2030, la défense devra davantage s'adapter à la ressource dont elle pourra disposer avant d'adapter cette ressource aux caractéristiques dont elle aura besoin. D'où un risque notable de perte de capacité opérationnelle et de cohérence globale.

1.3. La cohésion de l'institution menacée⁵⁴?

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques sur le nombre de militaires issus de l'immigration en activité dans les armées, la loi l'interdisant, on estime généralement qu'ils représentent entre 10 et 20% de l'effectif. Autrement-dit, une part plus importante que la proportion nationale. Il paraît évident qu'à l'horizon 2030, la proportion de cette population aura augmenté.

Cette situation suscite quelques réflexions. A l'exception d'un récent rapport du Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD)⁵⁵ et hormis d'éventuelles notes confidentielles, il n'existe pas d'étude de fond sur les conséquences d'une présence significative de militaires issus de l'immigration et/ou musulmans dans les armées : les idées suivantes relèvent davantage d'une transposition « intuitive » de situations existantes dans d'autres institutions que de faits constatés à grande ampleur. Elles s'appuient néanmoins sur l'observation de faits ponctuels relevés dans différentes unités.

Ainsi, ne risque-t-on pas de voir se reproduire une certaine forme de « délinquance », comparable à l'apparition de nouveaux types de trafics en marge de l'arrivée massive des ressortissants des ex-Pays de l'Est au sein de la Légion étrangère dans les années 90 ? Le même phénomène pourrait se manifester, en particulier par le biais des « économies souterraines » et des facteurs criminogènes associés, mais à une échelle plus vaste.

De la même manière, compte tenu de la présence importante de cette population dans certaines unités, n'y a-t-il pas un risque de repli communautaire favorisé par des imams auto-proclamés ? A

⁵³ Les deux tiers des immigrés arrivant en France ont un niveau d'éducation inférieur au premier cycle des collèges (contre 30% au Royaume-Uni et 22% aux Etats-Unis). Source OCDE, 2001.

⁵⁴ Dans cette partie, les militaires dont il sera question sont principalement ceux issus de pays musulmans : ils constituent la population la plus sensible. Pour autant, qu'il soit clairement établi que les réserves qui suivent ne concernent pas la population dans son ensemble mais des individus agissant de manière plus ou moins délibérée. Il ne s'agit pas de systématiser mais de pointer du doigt des risques potentiels.

⁵⁵ C. Wihtol de Wenden et C. Bertossi, *Les militaires français issus de l'immigration*, C2SD, 2005. A ce sujet, on peut s'interroger sur la pertinence de certaines conclusions de l'étude. Dire que les « allégeances ne portent pas à questionnement » relève d'une vision peut-être un peu trop angélique : il paraît assez peu vraisemblable qu'un soldat interrogé sur son allégeance et son loyalisme à l'égard de la France, même dans le cadre d'une enquête anonyme, déclare être prêt à trahir. Par ailleurs, il ressort, entre autres, que la situation de malaise dans laquelle se trouve un certain nombre de soldats issus de l'immigration incombe essentiellement aux Français de souche qui portent sur eux un regard suspicieux. C'est là un raccourci discutable qui semble exonérer la population considérée de tout reproche par principe et la poser uniquement en victime. Il aurait été intéressant de voir ces déclarations confrontées avec le point de vue de la « partie adverse ».

cet effet, le ministère de la défense, en nommant officiellement en 2006 quinze aumôniers musulmans souhaite pouvoir mieux canaliser une pratique souvent mal encadrée. Une des propositions du rapport mentionné plus haut consiste à « supprimer la viande de porc ou veiller au strict respect de cet interdit religieux très largement suivi par les musulmans (...) ⁵⁶ ». Autrement dit, cette suppression, si elle était agréée, reviendrait à imposer à l'ensemble de la population militaire une pratique communautaire relevant d'une minorité.

Par ailleurs, si aujourd'hui aucun cas de militaires issus de l'immigration liés à des mouvements islamistes ou mêlés à une action terroriste n'a été officiellement relevé, cette hypothèse ne peut être écartée. Ce serait une erreur de voir un islamiste derrière chaque musulman, mais il est clair que les contextes géopolitique et socio-économique actuels peuvent favoriser l'instrumentalisation de certains individus livrés à eux-mêmes et sans repères. D'autant plus que le « pouvoir exorbitant de la force » peut être tentant.

En outre, nul ne conteste qu'il puisse exister des sentiments de défiance et de suspicion réciproques, du fait notamment de cultures, d'origines différentes. La notion du *vivre ensemble*, n'est pas une idée qui s'impose d'elle-même naturellement. Même si la plupart du temps, ces sentiments ne reposent sur aucun fondement, c'est un élément qu'il convient de prendre en compte, en particulier en termes de cohésion et d'esprit de corps.

Enfin et c'est là le point le plus crucial : la majeure partie des crises actuelles (et futures selon toute vraisemblance) se déroulent dans des pays musulmans ou à forte majorité musulmane. La problématique de la confiance qu'un chef ou les camarades « de tranchées » peuvent accorder à un soldat d'origine immigrée engagé dans un tel conflit devient particulièrement aiguë. Et ce, d'autant plus que la plupart d'entre eux ont conservé la double nationalité (C2SD). A ce titre, le rapport du C2SD souligne que lorsque l'éventualité d'une intervention de la France en Irak est évoquée, des militaires musulmans interrogés se montrent très critiques. Ce problème est facilement surmontable quand le nombre d'individus concerné est limité. Lorsque le nombre devient significatif, le problème devient majeur. De la même manière, si, comme les faits récents semblent l'esquisser (en particulier à l'occasion des émeutes urbaines de novembre 2005), la sécurité intérieure se trouvait menacée au point de devoir faire intervenir les armées, quelle fiabilité accorder au soldat dont les « frères » sont en face ? Il est bien évident qu'il s'agit là de cas extrêmes qui seraient le résultat d'une situation catastrophique, mais tout chef responsable ne peut faire l'économie d'une telle réflexion.

Ainsi, à travers ces quelques réflexions, il apparaît clairement que la défense, en tant qu'outil militaire devrait, à plus d'un titre, subir un certain nombre de contraintes consécutives aux évolutions démographiques. Dans la mesure où il n'est pas à exclure que ces différentes contraintes

⁵⁶ C. Wihtol de Wenden et C. Bertossi, Op. Cit., page 312.

puissent peser conjointement, il est fort probable que sa capacité d'action et sa fonction d'instrument de puissance s'en trouvent sérieusement fragilisées.

2. Une défense globale affaiblie

Au-delà du simple appareil militaire, il est nécessaire de s'interroger à un niveau supérieur pour tenter de mesurer l'impact des évolutions démographiques sur les deux principaux facteurs de puissance qui conditionnent la défense au sens large : la cohésion nationale et la politique extérieure. Dans ce domaine également, il apparaît là encore, que la conjonction du vieillissement et d'une immigration importante risque, à moyen terme, de restreindre la liberté d'action de la France et son indépendance politique, mais surtout de fragiliser sa cohésion et son *ressort*.

2.1. Une cohésion nationale qui s'effrite

2.1.1. Un patriotisme et une identité nationale plus fragiles?

Les conséquences économiques des évolutions démographiques ne sont sans doute pas les plus profondes. Des données plus subjectives peuvent intervenir et modifier également le fonctionnement d'une société, son *énergie* de manière beaucoup plus profonde. Si face à des choix économiques, une société âgée se tournera davantage vers la pérennité du social plutôt que vers l'investissement, face à des choix politiques, elle aura tendance à privilégier la sécurité plutôt que la puissance. Sans revenir sur ce qui a été dit plus haut, le ressort qui anime un électorat vieillissant, n'est pas de nature à pousser à la conquête, à « l'aventure » et encore moins au risque. Dans ce cadre, l'esprit de défense qui animera la population française à l'échéance considérée ne devrait pas être des plus dynamiques...Quant au lien armée-nation, il risque d'être fort distendu.

A ce titre, on peut se demander si la résignation de Munich en 1938, n'est pas dans une certaine mesure et toutes proportions gardées, l'illustration de l'état d'esprit d'une population vieillissante (ce qui démographiquement parlant était le cas) qui se couche devant un peuple, à bien des égards, beaucoup plus jeune et dynamique.

Dans un autre ordre d'idée, le patriotisme, l'idée de défense s'appuient nécessairement sur la cohésion nationale, expression la plus emblématique du *vouloir vivre ensemble*. Cette cohésion suppose une identification à un héritage *matériel, culturel et spirituel*. C'est notamment grâce à ce facteur que la victoire sur l'Allemagne a pu être remportée en 1918.

Et là se pose un problème de fond essentiel. Dans sa célèbre conférence prononcée à la Sorbonne en 1882, Renan définit la nation comme étant « (...) Une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une (...). L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. (...). La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. (...). On aime en proportion des

sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est, dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie ».

A ce stade, on peut s'interroger à travers quatre grandes questions :

- Quel long passé de souvenirs en commun existe-t-il entre les Français de souche et les millions d'immigrés, hormis quelques décennies de colonisation, d'ailleurs régulièrement reprochées ?
- Au-delà du discours officiel de la démocratie, existe-t-il réellement un *désir de vivre ensemble* partagé par les deux populations ?
- Comment Français de souche et immigrés pourraient rendre ensemble un culte à des ancêtres qui n'ont pas grand-chose en commun ?
- Sommes-nous prêts à transmettre à des personnes d'origine étrangère la *maison-France* que nos pères ont bâtie, pour laquelle certains sont morts ?

A moins que l'idée de patrie ainsi que celle de nation aient totalement disparu des esprits, ces questions soulèvent effectivement un problème qui tient à l'essence même de l'identité nationale.

Une ébauche de réponse est donnée par le biais d'un autre rapport du C2SD consacré au lien jeunesse-armée-nation, il ressort que « les jeunes d'origines étrangère sont beaucoup moins nombreux à se déclarer d'abord Français que les jeunes Français de souche, alors qu'ils rejettent très souvent à la fois l'identité française et l'identité européenne⁵⁷ ». Plus d'un tiers des jeunes maghrébins interrogés (33,6%) ne se sentent ni Français ni Européens. Toujours d'après cette étude, il semble que cette réticence à se définir comme Français tient davantage à une faible identification à la « Nation » qu'à un véritable rejet de la *société française*. C'est pourtant la *Nation*, qui en France depuis deux siècles, constitue le ciment de la société. Cette faiblesse du sentiment national des jeunes d'origine immigrée provient logiquement d'un manque du sentiment de continuité entre leur propre histoire et celle du pays où ils vivent. Mais plus leur nombre est important et plus ce « décrochage » par rapport au sentiment national risque d'être profond.

Encore une fois, il ne s'agit pas, bien évidemment, de systématiser et de faire de tous les immigrés ou musulmans des traitres potentiels. Les bataillons d'Afrique, le Bachaga Boualam (vice-président musulman de l'Assemblée Nationale jusqu'en 1962), les harkis ou l'actuel ministre délégué aux anciens combattants sont autant d'exemples qui prouvent le contraire. Malheureusement, les tendances actuelles font apparaître des tensions qui ne favorisent ni le patriotisme, l'idée de défense ni la préservation de l'identité nationale.

⁵⁷ O. Galland et J.V. Pfirsch, *les jeunes, l'armée et la nation*, C2SD, Novembre 1998.

2.1.2. Des fractures qui pourraient entraver la politique intérieure

Ainsi, au regard des éléments précédents, il se pourrait que deux « fractures » majeures viennent fragiliser la cohésion nationale en érigeant des frontières intérieures.

La première, que l'on pourrait qualifier de fracture intergénérationnelle serait le résultat direct du vieillissement de la population et de la faible natalité. Les actifs (en 2020, un actif pour un inactif) accepteront-ils longtemps de payer toujours plus pour des retraités qui détiennent près du tiers du patrimoine, qui cotisent trois fois moins qu'eux à l'assurance maladie, alors qu'ils en sont les premiers bénéficiaires ?⁵⁸

En outre, ce sentiment de frustration pourrait être entretenu par le fait que le pouvoir sera de plus en plus aux mains des *seniors* (électoralement parlant) alors que les *jeunes* verront leurs charges peser toujours plus lourdement. La solidarité intergénérationnelle risque d'en pâtir.

La deuxième fracture potentielle, d'ordre ethnique, se manifeste aujourd'hui par le biais d'une montée du communautarisme. Elle pourrait à moyen terme se traduire par la coexistence – au mieux pacifique, au pire conflictuelle – de plusieurs communautés distinctes.

Même si les premiers signes (racisme *anti-blanc*, actes à caractère antisémite, émeutes dans les banlieues de 2005) demeurent relativement « anecdotiques », ils attestent néanmoins d'une réalité qui ne peut être ignorée.

Par ailleurs, dans un rapport publié conjointement par le CEVIPOF et Science-Po en 2005, un sondage auprès de musulmans déclarés fait apparaître qu'un tiers de ces derniers est tout à fait ou plutôt d'accord avec la phrase suivante : « un musulman doit suivre les principes coraniques même s'ils s'opposent à la loi française. » Ainsi, une part non négligeable de la population musulmane risque d'être tiraillée entre fidélité aux principes religieux et respect de certaines lois civiles.

A plus long terme, cette donnée pourrait être amenée à évoluer dans la mesure où le poids électoral des communautés issues de l'immigration devrait gagner en importance. A ce titre, un vote communautaire n'est pas à exclure. A l'occasion des élections européennes de juin 2004, la liste « Euro-Palestine » a dépassé les 5% dans de nombreuses communes de Seine-Saint-Denis et des Yvelines : Garges-Lès-Gonesse (10,75%), La Courneuve (7,19%) ou Trappes (8,62%). Sans aller jusqu'à ces extrémités, il est clair que le politique en quête de voix ne pourra ignorer cette dimension. Et le risque de le voir courtiser cette population à des fins électorale n'est pas négligeable.

⁵⁸ M. Godet et E. Sullerot, *la famille une affaire publique*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, 2005.

Enfin, l'augmentation substantielle des « cités sensibles » (une centaine en 1990, 613 aujourd'hui⁵⁹), où la concentration de population d'origine immigrées conduit à exacerber les tensions, pourrait favoriser l'apparition de frontières intérieures.

2.2. Une défense et une politique extérieures plus contraintes

Ces contraintes intérieures rejaillissent nécessairement sur dans le domaine de la politique extérieure. Il est incontestable que le gouvernement étudiera les conséquences sur la sécurité intérieure qu'aura sa politique étrangère, notamment dans les pays arabes. L'opinion publique de la communauté musulmane comptera de plus en plus dans les choix politiques de la France.

Ainsi, dans la décision de ne pas participer à l'intervention en Irak en 2003, peut-on s'interroger sur la part qui revient à cette analyse. Le risque de troubles intérieurs consécutifs à un engagement des armées françaises au conflit n'est sans doute pas étranger à cette décision.

De la même manière, l'engagement mesuré de la France dans les tentatives de règlement du conflit israélo-palestinien illustre bien une volonté de ménager une politique étrangère indépendante d'une part et le souci d'apaiser les tensions entre les communautés juives et arabes d'autre part.

⁵⁹ Source ministère de l'intérieur.

Conclusion

La situation démographique que connaît la France aujourd'hui est inédite pour une raison majeure : la conjonction d'un vieillissement accéléré de sa population et une immigration massive. Si les tendances actuelles se maintiennent, la France de 2030 se caractérisera par une population pluriethnique transformée : pour schématiser, de vieux « gaulois » au milieu de jeunes d'origine non-européenne.

Situation inédite également car pour la première fois de son histoire, la France risque de voir sa cohésion et son identité nationale fortement ébranlées par ces bouleversements. Or une fois ces deux principes essentiels entamés, c'est tout l'édifice de la puissance, du rayonnement, de la capacité à peser au-delà de ses frontières, de sa pérennité même qui sont touchés. La défense s'inscrit dans cette perspective et devrait s'en trouver fortement affaiblie à cause des diverses contraintes qui pèseront sur elle.

Situation inédite enfin car en dépit d'une démographie en panne depuis près de quarante ans, aucune mesure de fond n'est venue, depuis 1945, enrayer le déclin. Il est vrai que l'échéance du politique est celle du très court terme et en particulier celle de l'élection. Nous sommes donc aux antipodes du domaine démographique qui s'inscrit au contraire dans le moyen et surtout le long terme. Il faut en effet la durée d'une génération pour que commencent à se faire sentir les premiers effets d'une politique de redressement de la fécondité, autrement dit, un quart de siècle...sujet peu porteur électoralement.

Etre ou disparaître... finalement quand on recherche les leçons du passé, on constate que cette apathie n'est pas nouvelle. L'Empire romain n'est pas mort autrement sous la pression des barbares, alors que Gaulois et Romains gardaient bonne conscience. « Les désordres sociaux et politiques de ces populations les avaient tellement abruties qu'elles se voyaient sur le point d'être réduites en esclavage et ne s'en effrayaient pas. Les Barbares étaient déjà presque à leur vue sans qu'elles bougeassent, ni songeassent à se fortifier contre eux. Personne ne voulait périr et personne néanmoins ne cherchait les moyens de ne pas périr. Tout était dans une inaction, une lâcheté, une négligence inconcevables, l'on ne songeait qu'à boire, à manger et à dormir⁶⁰ ».

Mais si la situation est inédite, elle n'est pas inéluctable. De l'ensemble des études conduites par les démographes, il ressort que la principale solution consiste à promouvoir sérieusement une politique nataliste. L'exemple suédois déjà évoqué le confirme.

Le général De Gaulle, dans sa déclaration du 2 mars 1945 devant l'Assemblée Consultative ne s'y était pas trompé : « De quelque façon que nous organisions notre travail, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité, s'il est acquis que décidément le peuple français ne se multiplie pas, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais dans ce

⁶⁰ Salvien, homme d'Eglise vivant à Marseille au V^{ème} siècle.

domaine, rien n'est perdu pour peu que nous sachions le vouloir. (...) Un grand plan est tracé qui va comporter des avantages attribués aux uns, des sacrifices imposés aux autres, pour qu'à tout prix soit obtenu le résultat vital et sacré ».Et les résultats ont suivi.

Il ne s'agit pas d'un pari, mais d'un investissement sur l'avenir.

Introduction	1
1 ^{ère} partie : une population qui se transforme profondément	3
1. Une population en voie de vieillissement	3
1.1. Un problème ancien	3
1.2. Un vieillissement par le bas	4
1.3. Un vieillissement par le haut.....	5
1.4. Un héritage démographique lourd.....	6
1.5. Une population qui devrait diminuer avant la moitié de ce siècle	6
2. Une population pluriethnique.....	7
2.1. Une immigration massive en constante augmentation.....	8
2.1.1. Etat des lieux : une présence immigrée d’ores et déjà très marquée.....	8
2.1.2. Une évolution à la hausse.....	10
2.1.2.1. Des flux en constantes augmentation.....	11
2.1.2.2. Une immigration de peuplement.....	12
2.1.2.3. Un solde migratoire important	13
2.1.2.4. Une natalité d’origine étrangère qui accélère le processus	13
2.2. Une intégration en panne qui fragilise la cohésion nationale	15
2 ^{ème} partie : des facteurs de faiblesse pour la Défense	16
1. Un outil militaire plus fragile.....	17
1.1. Des choix budgétaires difficiles.....	17
1.1.1. Une explosion des dépenses sociales induites par le vieillissement de la population.....	17
1.1.2. Un coût de l’immigration significatif.....	18
1.1.3. Des choix dictés par un électorat de « vieux ».....	19
1.2. Une évolution qualitative et quantitative de la ressource humaine incertaine .	20
1.3. La cohésion de l’institution menacée ?	21
2. Une défense globale affaiblie.....	23
2.1. Une cohésion nationale qui s’effrite	23
2.1.1. Un patriotisme et une identité nationale plus fragiles?	23
2.1.2. Des fractures qui pourraient entraver la politique intérieure	25
2.2. Une défense et une politique extérieures plus contraintes	26
Conclusion	27

BIBLIOGRAPHIE**Rapports officiels :**

- Commission des Communautés européennes (2005) : *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Livre vert.
- Cour des comptes, L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport public particulier, éd. des Journaux officiels, novembre 2004.
- Haut Conseil à l'Intégration (HCI), Groupe permanent chargé des statistiques, Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, *Rapport 2002-2003*.
- M. Gevrey (rapporteur), *Les défis de l'immigration future*, Paris ; rapport du Conseil Economique et Social ; 2003.
- M. Godet et E. Sullerot, *la famille une affaire publique*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, 2005.
- C. Wihtol de Wenden et C. Bertossi, *Les militaires français issus de l'immigration*, C2SD, 2005

Articles :

- C. Brutel et L. Omalek, « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050) », *INSEE Résultats Société*, Juillet 2003.
- F. Legros, *La fécondité des étrangères en France*, INSEE Première, Mai 2003
- F. Prioux, *l'évolution démographique récente en France*, in *Population*, Ined, 2005.
- J.E. Rochas, « la démographie de la France en 2004 », *Population et Avenir*, Mars – avril 2005.
- X. Thierry, *Evolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume Uni*, in *Population*, Ined, 2004.
- Revue *Population et Avenir*, numéro 674 bis, sept-oct 2005.

Ouvrage :

- J.P. Gourévitch, *La France africaine*, Paris ; Le Pré aux Clercs, 2000.

Sites internet

www.x-dep.polytechnique.org

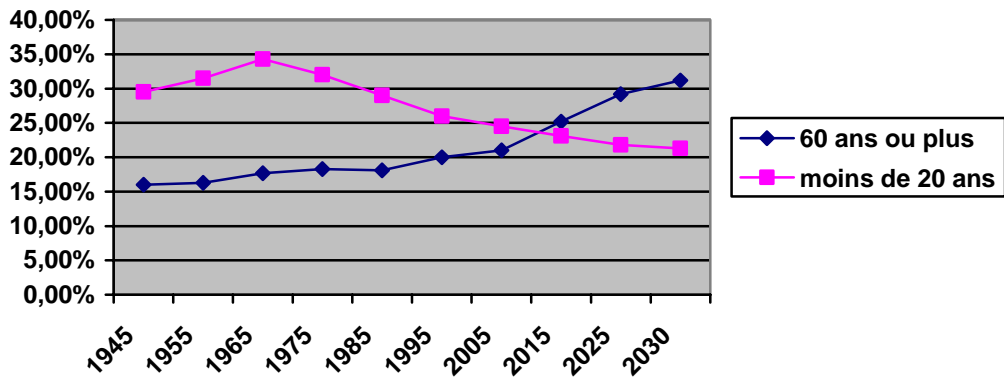
www.ined.fr

www.insee.fr

www.institut.thomas.More.org.

Annexe 1

La répartition par âge en France.



Sources : Gérard-François Dumont, in *vieillesse & territoire*, Population et Avenir, N° 674 bis, sept-oct 2005.

Chiffres INSEE métropole et projections selon le scénario central.

Population de trois grands groupes d'âge selon divers scénarios en milliers. Projections de l'Insee

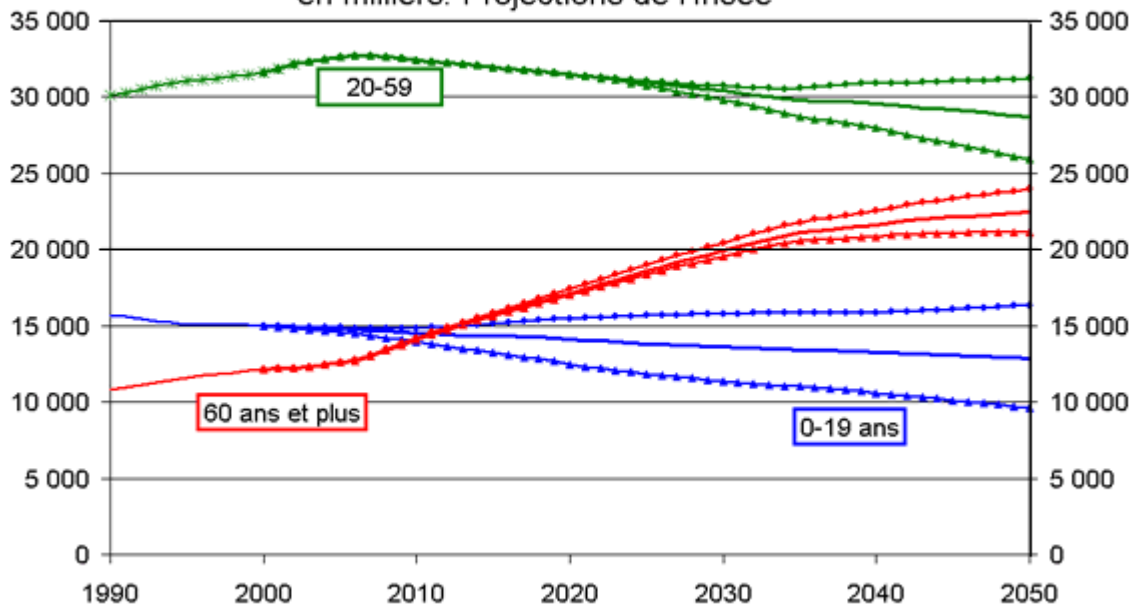


Tableau tiré du site de l'Ined.

Evolution de la population de la France métropolitaine de 1950 à 2050.

Année horizon	Population au 1 ^{er} janv. (en milliers)	Part des 0-19 ans %	Part des 20-59 ans %	Part des 60 ans et plus %	Solde naturel de l'année (en milliers)
1950	41 647	30,1	53,7	16,2	+327,8
1990	56 577	27,3	53,2	19,0	+235,4
1995	57 753	26,1	53,8	20,1	+198,0
2000	58 744	25,6	53,8	20,6	+209,5
2005	59 983	24,7	54,3	21,0	+179,3
2010	61 061	23,8	53,1	23,1	+145,9
2015	61 975	23,2	51,5	25,3	+113,2
2020	62 734	22,5	50,2	27,3	+86,6
2025	63 377	21,8	48,9	29,3	+67,7
2030	63 927	21,3	47,6	31,1	+45,4
2035	64 326	20,9	46,3	32,8	+1,4
2040	64 468	20,6	45,9	33,5	-56,2
2045	64 337	20,3	45,3	34,4	-103,3
2050	64 032	20,1	44,8	35,1	-

Note : à partir de 2000, les données présentées sont des projections de population dans le cadre du scénario central.

Source : INSEE, projections démographiques (scénario central : prolongations de tendances)

Pyramide des âges en 1999 et en 2050

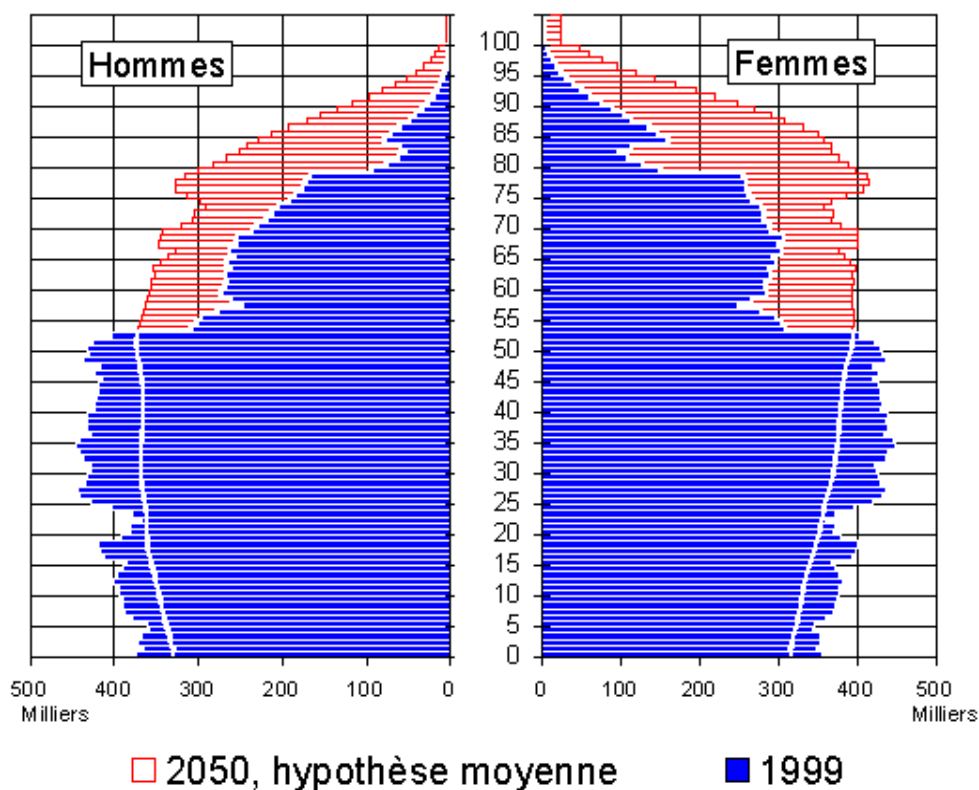
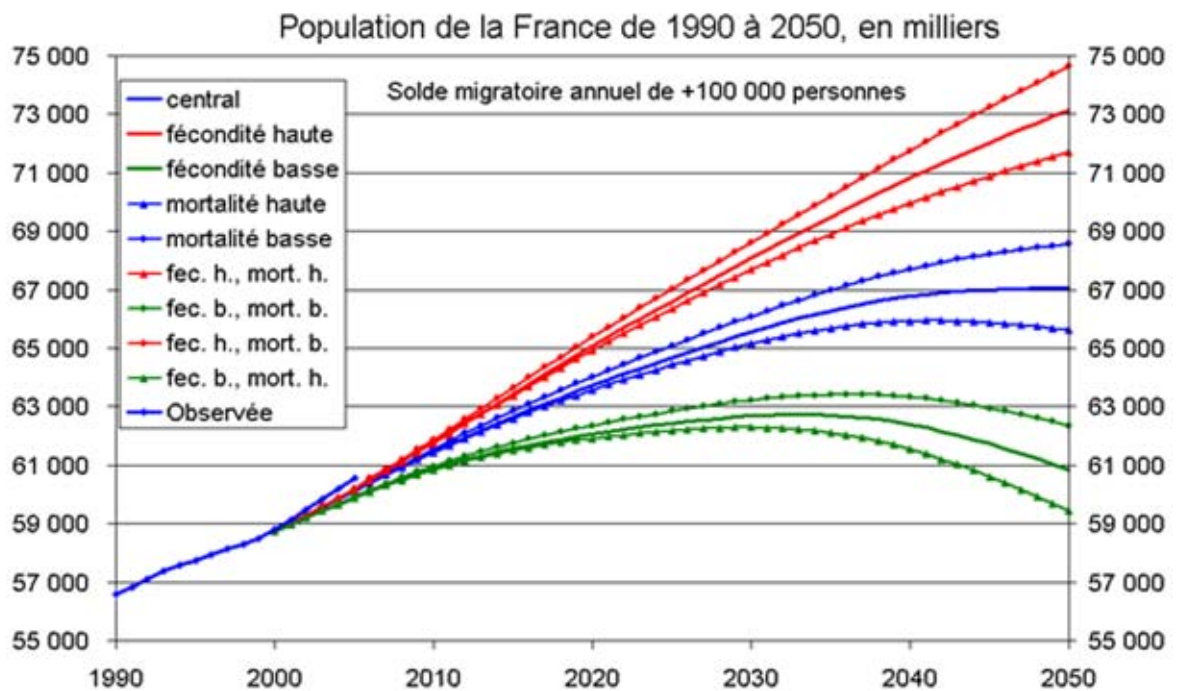
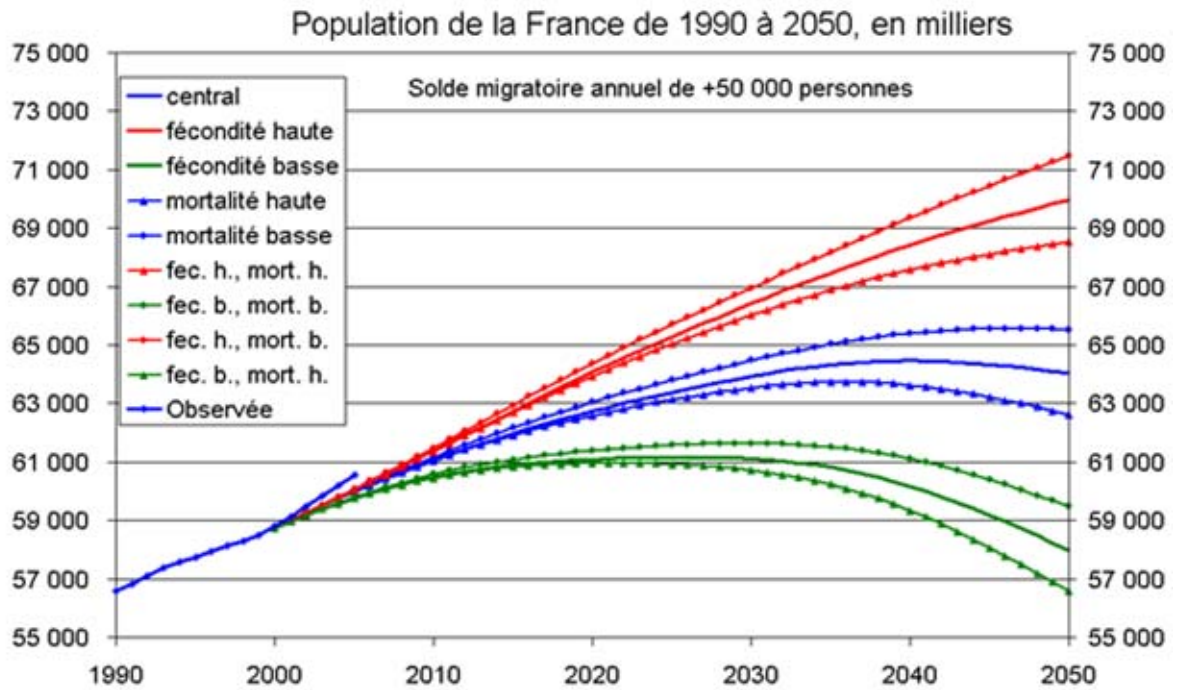


Tableau tiré du site de l'Ined.



Tableaux tirés du site de l'Ined

Annexe 3

Immigrés selon le pays d'origine

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
	en %	en %	en %	en %	en %	en %	effectifs
Europe	78,7	76,4	67,2	57,3	50,4	44,9	1 934 144
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5	7,3	316 232
Italie	31,8	23,9	17,2	14,1	11,6	8,8	378 649
Portugal	2,0	8,8	16,9	15,8	14,4	13,3	571 874
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4	2,3	98 571
Autres pays d'Europe	17,5	16,1	13,1	11,7	11,4	13,2	568 818
Afrique	14,9	19,9	28,0	33,2	35,9	39,3	1 691 562
Algérie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3	13,3	574 208
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0	12,1	522 504
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0	4,7	201 561
Autres pays d'Afrique	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6	9,1	393 289
Asie	2,4	2,5	3,6	8,0	11,4	12,8	549 994
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0	4,0	174 160
Cambodge, Laos, Vietnam	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7	3,7	159 750
Autres pays d'Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,6	5,0	216 084
Amérique, Océanie	3,2	1,1	1,3	1,6	2,3	3,0	130 394
Non déclaré	0,8	0,1	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	4 306 094

Note : /// = absence de résultats due à la nature des choses.

Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

Annexe 4

Ensemble des acquisitions de la nationalité française de 1999 à 2003

Mode d'acquisition	1999	2000	2001	2002	2003
I. Acquisitions enregistrées					
Par décret, dont	67 569	77 478	64 595	64 081	77 102
- Naturalisations	59 836	68 750	57 627	56 942	67 326
- Réintégrations	7 733	8 728	6 968	7 139	9 776
Par déclaration, dont	68 866	63 977	57 036	58 753	62 828
- par mariage *	24 088	26 056	23 994	26 350	30 921
- déclarations anticipées	42 433	35 883	31 071	30 282	29 419
- autres déclarations	2 345	2 038	1 971	2 121	2 488
S/Total	136 435	141 455	121 631	122 834	139 930
II. Acquisitions non enregistrées					
(estimation**)					
	11 087	8 570	5 917	5 258	4 710
Total des acquisitions	147 522	150 025	127 548	128 092	144 640
* suite à un mariage avec un conjoint français					
** à partir du dénombrement des certificats de nationalité délivrés sur la base de l'article 21.7 CC					

Source : DPM/Justice

Tableau tiré du HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION (HCI), Groupe permanent chargé des statistiques, Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, *Rapport 2002-2003*.

Annexe 5

Indicateur conjoncturel de fécondité selon le pays de naissance

Pays de naissance	Ensemble
Espagne	1,8
Italie	1,6
Portugal	2,4
Autres pays de l'Union européenne	1,9
Autres pays d'Europe	1,7
Algérie	2,7
Maroc	2,8
Tunisie	2,8
Autres pays d'Afrique	2,8
Turquie	2,8
Cambodge, Laos, Vietnam	2,0
Autres pays d'Asie	2,2
Amérique, Océanie	2,0
Ensemble des immigrées	2,4
Ensemble des femmes	1,7

Note : la méthode utilisée est celle des "enfants déclarés au foyer". On repère les enfants ayant 1 an, 2 ans et 3 ans au recensement. Lorsqu'ils vivent avec leur mère, on peut calculer l'âge de la mère à la naissance.

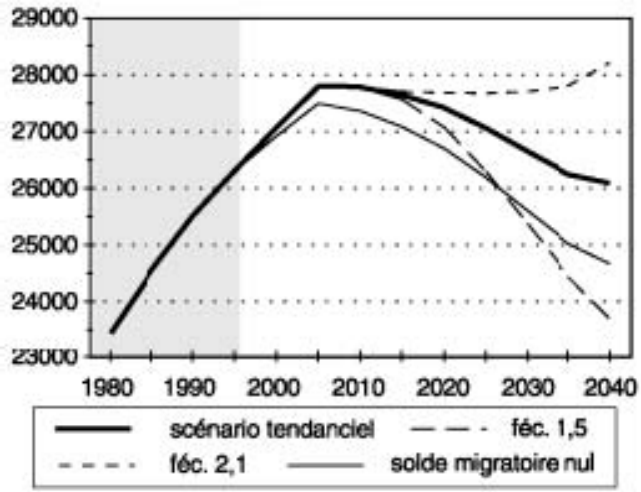
Lorsqu'ils vivent avec leur mère, on peut calculer l'âge de la mère à la naissance. On en déduit un taux de fécondité par âge en rapportant l'effectif d'enfants dont l'âge de la mère est donné à l'effectif des femmes de cet âge.

Cette approche fournit une valeur sous-estimée car certains enfants ne vivent pas avec leur mère.

Source : Insee, recensement de la population, 1999.

Annexe 6

Projection de la population active en France (1995-2040)



Source INSEE/DARES